



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue à la salle des délibérations située au 201, rue Racine Est à Chicoutimi, le 8 juin 2026 à 12h00.

Sont présent(e)s : Luc Boivin , Maire Michel Tremblay Joan Simard
 Jacques Cleary Alain Doré Renée Simard
 Carl Dufour Cathy Fortin Daniel Tremblay-
 Serge Gaudreault François Fortin Larouche
 Raynald Simard May Gagnon
 Michel Thiffault Audrey Lapointe

Sont absent(e)s : Claude Bouchard

ÉGALEMENT

PRÉSENTS: Mme. Geneviève Girard, directrice générale et Me Patricia Girard, greffière.

À 12h00, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. AFFAIRES GÉNÉRALES
 - 2.1. Consultations nationales du gouvernement provincial : Vers une vision renouvelée, intégrée et cohérente en matière de santé mentale, itinérance et dépendance – Autorisation de déposer un mémoire
 - 2.2. Patrimoine Saint-Édouard – Subvention ponctuelle
3. SÉANCE TENANTE
 - 3.1. Projet de Zone industrialo-portuaire de Saguenay – conditions de participation financière de la Ville
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

VS-CM-2026-435

Proposé par Joan Simard

Appuyé par Audrey Lapointe

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

AJOUTER :

3.1 - Projet de Zone industrialo-portuaire de Saguenay - conditions de participation financière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

2. AFFAIRES GÉNÉRALES

2.1. CONSULTATIONS NATIONALES DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL : VERS UNE VISION RENOUVELÉE, INTÉGRÉE ET COHÉRENTE EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE, ITINÉRANCE ET DÉPENDANCE – AUTORISATION DE DÉPOSER UN MÉMOIRE

VS-CM-2026-436

Proposé par Joan Simard

Appuyé par Michel Thiffault

CONSIDÉRANT les consultations nationales sur les prochaines orientations : *Vers une vision renouvelée, intégrée et cohérente en matière de santé mentale, itinérance et dépendance* du gouvernement provincial ;

CONSIDÉRANT que le comité de direction itinérance de la Ville de Saguenay avait choisi de déposer un mémoire public dans le cadre de cette consultation afin de présenter l'état de situation à Saguenay, présenter des exemples d'initiatives et d'actions mises en place, ainsi que de démontrer la nécessité d'avoir les moyens financiers afin de rédiger et réaliser un plan d'action en matière d'itinérance à Saguenay pour contribuer de façon durable à la qualité de vie de la population ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à déposer un mémoire pour et au nom de la Ville de Saguenay dans le cadre des consultations nationales : *Vers une vision renouvelée, intégrée et cohérente en matière de santé mentale, itinérance et dépendance* du gouvernement provincial.

Adoptée à l'unanimité.

2.2. PATRIMOINE SAINT-ÉDOUARD – SUBVENTION PONCTUELLE

VS-CM-2026-437

Proposé par Raynald Simard

Appuyé par Renée Simard

CONSIDÉRANT que Patrimoine Saint-Édouard est propriétaire de l'ancienne église Saint-Édouard à Port-Alfred dans l'arrondissement de La Baie ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a subventionné l'organisme (VS-CM-2024-706) au montant de 2,5 millions pour sécuriser le bâtiment et empêcher sa dégradation (toiture, clocher et certaines fenêtres) ;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont en cours et devraient être terminés en juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay et Patrimoine Saint-Édouard ont signé une promesse de cession (VS-CE-2026-218) qui permettra à la Ville de Saguenay de devenir propriétaire dès la fin des travaux en cours et de réaliser les travaux nécessaires pour y relocaliser la bibliothèque de La Baie ;

CONSIDÉRANT que pendant la réalisation des travaux en cours, Patrimoine Saint-Édouard a constaté que le plancher du clocher s'était dégradé au point où il doit être remplacé et qu'il faut assurer l'étanchéité de ce plancher pour éviter des infiltrations d'eau qui pourraient causer une dégradation du clocher ;

CONSIDÉRANT que ces travaux supplémentaires seront obligatoires pour relocaliser la bibliothèque de La Baie dans ce bâtiment ;

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux supplémentaires dès maintenant occasionnera une économie importante sur le coût des travaux puisque les échafaudages sont déjà en place ;

CONSIDÉRANT que le cout net des travaux supplémentaires sera de 92 280 \$ à verser sous forme de subvention à Patrimoine Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT que les fonds requis sont disponibles dans la réserve pour la sauvegarde du patrimoine bâti ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à verser une subvention de 92 280 \$ à Patrimoine Saint-Édouard pour la réalisation de travaux d'étanchéité du plancher du clocher ;

ET QUE les fonds requis soient puisés dans la réserve pour la sauvegarde du patrimoine bâti et transférés au budget du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire (7000010.29700).

Adoptée à l'unanimité.

3. SÉANCE TENANTE

3.1. PROJET DE ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SAGUENAY – CONDITIONS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

VS-CM-2026-438

Proposé par Joan Simard

Appuyé par Renée Simard

CONSIDÉRANT que par la résolution VS-CM-2026-433 adoptée le 2 juin 2026, le conseil municipal a confirmé sa volonté de participer au développement de la Zone industrialo-portuaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay souhaite le faire par le biais d'une entente conclue en vertu des articles 126.2 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*, laquelle devra être soumise à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que les paramètres énoncés à la résolution VS-CM-2026-433 concernant les conditions financières visent à encadrer la participation de la Ville et à soutenir l'avancement des discussions avec les partenaires;

CONSIDÉRANT que les échanges se poursuivent afin de préciser les modalités financières et opérationnelles du projet;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saguenay confirme que les paramètres financiers adoptés dans la résolution VS-CM-2026-433 s'inscrivent dans le cadre des discussions en cours;

QUE le pourcentage d'intérêt du prêt soit déterminé dans le cadre des prochaines étapes des discussions entre les parties;

QUE la hauteur de la redevance pouvant être consentie par la Ville soit établie dans une fourchette de 15 % à 25 % des revenus de taxes foncières générés par le secteur, en fonction des paramètres financiers à être convenus;

QUE tous les autres éléments de la résolution VS-CM-2026-433 demeurent inchangés;

QUE la conclusion de toute entente finale demeure conditionnelle à l'approbation du conseil municipal ainsi qu'aux autorisations gouvernementales requises.

Adoptée à l'unanimité.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

5. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-CM-2026-439

Proposé par Jacques Cleary

Appuyé par Cathy Fortin

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 12h13.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 7 juillet 2026.

Luc Boivin, maire

Patricia Girard, greffière de la ville

PG/mjb